

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Date de réception Dossier complet le Nº d'enregistrement

## 1. Intitulé du projet

Reconstruction de la piscine municipale de Bayeux (14) - Création d'un parking ouvert au public do plue do 100 unitée d'acqueil

de plus de 100 unites d'accueil
2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire
2.1 Personne physique
Nom Prénom
2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale Bayeur I Neicon
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale  Nom, prénom et qualité de la personne morale
RCS/SIRET 124, 114,00188,5100/140 Forme juridique Administrachion Publique Series
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et

dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40 ° Aire de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	Création d'un parking visiteurs de 149 unités d'accueil.

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la construction de la piscine intercommunale sur la même parcelle que la piscine existante. Le programme de travaux prévoit le maintien en service de la piscine actuelle jusqu'à la réalisation du nouveau bassin. La surface utile du projet est de 3150 m² répartie sur 2 niveaux (le sous-sol technique et les locaux d'accueil, bassins, vestiaires/sanitaires, cabines et bureaux).

Il est également prévu la réfection des voiries, parkings et aménagements paysagers.

A ce titre, un parking d'accueil du public de 149 places et prévu en lieu et place du parking actuel.

#### 4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un projet important répondant à divers besoins de la communauté de communes de Bayeux Intercom : à la fois ceux des sportifs, mais aussi ceux des scolaires et du grand public, sans oublier les touristes.

Présenté le 27/01/2016 au conseil communautaire, le coût des travaux s'élève à 8 770 000 € HT.

L'idée n'est pas nouvelle puisqu'elle date du début des années 2000. Construite en 1970 sur un modèle semi-ouvrant, la piscine actuelle de Bayeux est devenue au fil des ans obsolète. Malgré une bonne maintenance réalisée par les services techniques, elle a vieilli. L'équipement sera en capacité d'accueillir 90 000 visiteurs par an, voire 110 000, contre 75 000 actuellement. Ce projet intercommunal s'étend à côté de la piscine actuelle et du camping.

Il a été proposé un ensemble où l'accent a été mis sur la luminosité et une ouverture sur les différents bassins. L'idée est de diminuer le coût de fonctionnement pour permettre à toutes les populations de venir. Le but est d'arriver à l'équilibre rapidement. La nouvelle piscine disposera d'un grand hall d'entrée qui permettra de dispatcher les nageurs selon leurs envies vers les différents espaces du complexe. À l'intérieur, se trouvera une pataugeoire (20 m2) et des jeux pour enfants, un bassin de loisirs (148 m2) avec un espace d'initiatique dédié aux scolaires et des jeux comprenant deux lignes de nage, et un bassin sportif avec cinq lignes d'eau de nage. À l'extérieur, un bassin nordique de 200 m2 sera construit avec une 6e ligne d'eau et la possibilité d'initiation à la plongée grâce à un espace de 4 m de largeur et 3 m de profondeur. Un grand espace de verdure dit « Plages » entourera le bassin. Le plus de l'équipement réside dans le grand espace balnéothérapie de 515 m2 comprenant un bassin balnéothérapie, un spa, un espace Hamann et sauna, plus une grotte de sel.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le programme de travaux prévoit le maintien en service de la piscine actuelle jusqu'à la réalisation du nouveau bassin. Une étude a été menée pour identifier d'éventuelles contraintes naturelles. Aucun espaces naturels sensible, zone humide ou espèces naturelles protégées ne sont présentes sur le terrain d'assiette du projet.

Les terrassements seront réalisés suite à la démolition pour asseoir les fondations et la dalle du sous-sol. A ce titre, le Maître d'ouvrage a engagé une étude hydrogéologique pour prendre en compte les contraintes potentielles induites par la nappe d'eaux souterraines.

Les travaux seront réalisés pendant les heures et jours ouvrés. L'ensemble du chantier sera signalé, balisé et mis en sûreté vis-à-vis du public.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, le projet fonctionnera de la même manière que l'actuelle piscine, accueillant divers publics au long de l'année. La capacité d'accueil sera simplement augmentée et les services proposés diversifiés et adapté aux différents publics.

Déclaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0 pour la gestion des eaux pluviales).  Absence de zones humides notables ou connues. Une détection complémentaire a été menée par BURGEAP en 2016, ne mettant aucune zone humide en évidence.  4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli  Déclaration au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'eau) - Création d'un parking d'accueil de 149 places.	
	'isées
	lisées
	lisées
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure uti	
Grandeurs caractéristiques Valeur	
Parcelles cadastrales AM 435p et 1M 28p  Surface "bâtiment piscine"  Capacité d'accueil prévisionnelle  Capacité parking + voiries et espaces verts  2.05 ha 3330 m² 90000 visiteurs 149 places d'accueil prévisionnelle	
4.6 Localisation du projet	
Adresse et commune(s) d'implantation  Coordonnées géographiques¹ Long. 0 ° 42 ' 01 " 0 Lat. 49 ° 16 ' 58	_"N
Avenue de la Vallée des Prés à Bayeux (14400)  Point de départ : Long ° ' " Lat ° ' ' Communes fraversées :	-"-
4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  Oui X Non  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact?  Fin des années 1960 - Ouverture de la piscine actuelle en 1970	X
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé?  4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux?  5 oui, de quels projets se compose le programme?  1. Démolition de l'actuelle piscine et annexes techniques.  2. Construction de la nouvelle piscine et annexes techniques en sous-sol.  3. Réfection et extension des voiries, parkings.  4. Aménagements paysagers, extérieurs et espaces verts.	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5	. Sensib	oilité e	nvironnementale de la zone d'implantation envisagée					
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des	sols sur	le lie	de votre projet ?					
La zone d'étude est actuelle verts associés. Un terrain d	ement d le sport	en du	ée par le bâtiment de l'actuelle piscine de Bayeux, voiries, parkings et espaces r est également présent ainsi qu'un emplacement pour chapiteau. actuellement occupé par un vaste espace vert (pelouses, arbres de haut jet et					
Existe-t-il un ou plusieurs d concernés) réglementant l'a	ocumer	nts d'u	urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le lieu/tracé de votre projet ?					
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet  PLU de Bayeux approuvé le 19.12.2012  Modification n°1 approuvée le 08.04.2015  Modification n°2 vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire et 25.06.2015.  Le site est implanté en zone UGb (quartiers urbains à dominante résidentielle qui composent la ville, autour de la ville-centre comprise dans le PSMV - Le secteur UG caractère urbain par sa densité, la hauteur de ses constructions et sa mixité ; il comprincipalement des immeubles de logements et des équipements collectifs).								
environnementale ?  5.2 Enjeux environnementau	x dans	la zon	e d'implantation envisagée :  byens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet					
Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	And the state of t					
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X						
en zone de montagne ?		X						
our le territoire d'une commune littorale ?		X						
dans un parc national, un parc naturel marin, une éserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		X						
ur un territoire couvert par un plan de prévention du pruit, arrêté ou le cas echéant, en cours d'élaboration?	X		Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'État du Calvados (approuvé).					

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	Projet hors secteur du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur sur Bayeux
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques?			Hors PPRI et hors PPRT. Existence de l'Atlas des Zones Inondables de la Vire-Aure diffusé le 23.03.2004. Présence de zones inondables de l'Aure référencées au PLU.
approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?			
dans une zone de réparlition des eaux ?		[X]	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?		X	
dans un site inscrit ou classé?		<b>X</b>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	Les plus proches :  * 770 m au sud : Arbre de la Liberté situé dans la Cour des Tribunaux (13 décembre 1932) - Site Classé  * 790 au sud-ouest : Place du Château de Bayeux (13 décembre 1932) - Site Classé  * La Tapisserie de Bayeux est inscrite au registre Mémoire du Monde par l'UNESCO

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaine	s de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?			A COMPLETER SUR RETOUR HYDROGEOLOGIE
Ressources	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			A COMPLETER SUR RETOUR HYDROGEOLOGIE
	est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le bilan déblais-remblais sera optimisé. Lors des terrassements pour la création du sous-sol technique, les déblais pourront être en excès et exportés du site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Aucune zone naturelle d'intérêt au droit du site.  Les haies ont un intérêt de valorisation paysagère, elles seront maintenues ou recréées Aucune sensibilité environnementale, ou faune-flore au droit du site.  Hors trame verte et bleue du SRCE Normandie.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Le projet n'est pas susceptible d'avoir d'incidences sur les zones à sensibilité particulière - Bruit : la partie nord du projet (parking) est située à proximité du Bd d'Eindhoven, classé en infrastructure sonore au PLU. Le projet ne sera pas générateur de bruit à long terme - PPRN & T : le projet ne s'inscrit dans aucun de ces plans. Toutefois, il convient de préciser que le projet vise à limiter au maximum les rejets d'eaux pluviales de manière à ne pas aggraver les écoulements en aval Natura 2000 : la première zone Natura 2000 se localise à environ 12 km du site Le site est en dehors de tout périmètre de protection de monument historique

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Le projet s'établit sur la même parcelle que l'actuelle piscine.  Quelques espaces verts ornementaux seront transformés, il ne s'agit ni d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	Le secteur d'étude n'est pas localisé dans un environnement soumis à un risque d'inondation par débordement de cours d'eau ou submersion marine. Il est localisé dans un secteur de sensibilité faible vis-à-vis des remontées de nappe des sédiments. Il se situe dans une zone de sismicité de niveau 2. L'aléa retrait gonflement des argiles au droit du site n'est pas caractérisé comme une contrainte au PLU.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		× ×	L'ensemble des mesures d'hygiène et de salubrité publique sera sera particulièrement optimisé du fait de l'accueil de publics variés.
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		Les travaux de démolition et de construction de la piscine pourront engendrer des nuisances sonores (bruit des machines, des camions, etc.) dans un environnement résidentiel relativement sonore (proximité de grands axes urbains).  Toutefois, les opérations seront réalisées dans des tranches horaires normales de manière à éviter les nuisances pour les riverains.  Les opérations seront ponctuelles dans le temps. Aucune nuisance en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	x	Principalement, la circulation des engins et les travaux de fondations, pourraient générer des vibrations lors des travaux.  En phase d'exploitation, aucune vibration nuisible n'est à attendre.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	Les opérations seront réalisées de jour.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les rejets hydrauliques proviendront :  - des rejets d'eaux usées (raccordement au réseau public puis la STEP)  - des rejets d'eaux pluviales (collecte et rétention sur site avec rejet à débit régulé à l'Aure conformément au règlement d'assainissement pluvial communal et aux prescriptions de la DDTM 14)  - des rejets d'eaux de vidange de piscine vers le réseau EP (occasionnels) et d'eaux de purges de filtres vers le réseau EU puis la STEP, conformément à la réglementation applicables aux piscines publiques.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les eaux de purges des filtres seront récupérées par le réseau EU de Bayeux et acheminées pour traitement à la STEP.  Les eaux de vidange des piscines seront renvoyées au réseau EP de Bayeux après contrôle de la qualité physico-chimique et bactériologique.
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		K	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	×		Aucune modification de l'activité sur le terrain du projet (piscine).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?
Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :
Le secteur (et la commune de Bayeux) n'est pas concerné par des projets d'aménagement nécessitant des opérations soumises à déclaration, autorisation ou étude d'impact depuis début 2015 (consultation des récépissés Loi sur l'eau de la Préfecture du Calvados).
6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :
of early declined residents.
7. Auto-évaluation (facultatif)
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
L'actuelle piscine municipale de Bayeux, construite en 1970, est aujourd'hui trop ancienne. L'équipement ne répond plus aux attentes des utilisateurs. La future piscine intercommunale de Bayeux Intercom aura une vocation à la fois sportive et ludique. En plus de la natation, elle proposera de nouvelles activités de loisirs et détente. L'objectif pour Bayeux Intercom est de proposer une structure moderne et attractive, tant pour les habitants que les touristes en saison. La
la natation, et au grand public avec 6 lignes d'eau de 25 m (dont une en extérieur), des équipements ludiques (pataugeoire, toboggan) et un espace détente bien-être.
La zone est classée en UGb du PLU; le projet se conforme au réglement du PLU.  Le programme de travaux prévoit la déconstruction de l'actuelle piscine, la construction de la nouvelle piscine et la réfection/extension des voiries, parkings et espaces paysagers.
Le projet prévoit également de mettre en conformité la gestion des rejets aqueux (notamment la gestion des eaux pluviales dont l'actuelle piscine ne bénéficie pas). Les normes environnementales et sanitaires applicables à un établissement sportif accueillant du public seront respectées
Aucun espace naturel sensible n'est présent sur le site et l'agrandissement de l'actuel parking n'engendrera pas la destruction d'habitat pour la faune ou la flore. Le futur parking d'accueil des usagers disposera de 149 places. Au vu du faible intérêt environnemental du site et des mesures de gestion environnementale qui seront mises en oeuvre
lors de l'exploitation de la nouvelle piscine, il semble que le projet, et notamment la création d'un parking de 149 places.
ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact.
ne devrait pas faire l'objet d'une étude d'impact.
ne devrait pas faire robjet d'une etude d'impact.

	8. Annexes	
8	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	x
8	2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire	
٧	euillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que l arties auxquelles elles se rattachent	es
P	Objet Chies do Aquelles dies se randerierii	
		_
		-
	9. Engagement et signature	
J	e certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
	Faità Bryenx 10. 7 Jullet 2016	
	Payot W information	
	Signature Bayeux Intercommune Per délégation	
	Par délégation LE DIRECTEUR GÉNÉRAL	
	DES SERVICES TECHNIQUES  M. BESSELIEVRE	